

Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2017-2018 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
- les détails de ces ententes;
- les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.
- i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.

1
Question

Réponse :

VOYAGE	Coût
Bucarest, Roumanie, 30 octobre au 3 novembre 2017. Madame Catherine Ferembach, sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la condition féminine. Participer à la 2 ^e Mission de la délégation du gouvernement du Québec à la Conférence des femmes de la francophonie.	2 926,74 \$
Maghreb, Afrique du Nord, 1 ^{er} au 10 juillet 2017. Monsieur Abdelouaheb Baalouch, directeur de la régionalisation et des dossiers liés à la violence. Participer à la mission économique et diplomatique de la ministre Lise Thériault au Maghreb.	5 262,73 \$

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 18)*.

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Renseignements généraux

Étude des crédits 2018-2019

Question **2**

Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2017-2018:

- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- b) les coûts ventilés;
- c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
- d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

Réponse :

Cette question ne s'applique pas au Secrétariat à la condition féminine.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (**art. 4 paragraphe 17**).

Question **3**

Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2017-2018, et les prévisions pour 2018-2019;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Réponse :

FOURNISSEUR	MODE D'OCTROI	BUT VISÉ	COÛT
Alliance de l'industrie touristique du Québec	Commandite	Congrès Excellence Tourisme 2017	500 \$
La Boîte Rouge Vif	Commandite	Ces femmes autochtones disparues ou oubliées	4 900 \$
Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)	Commandite	51 ^e Congrès provincial de l'AFEAS	500 \$
Réseau des Femmes d'affaires du Québec	Commandite	Gala Prix Femmes d'affaire du Québec	5 000 \$
Alliance des maisons d'hébergement de 2 ^e étape	Commandite	Les maisons de deuxième étape : enjeux de l'hébergement post séparation	2 500 \$
Fondation Y des femmes de Montréal	Commandite	Prix femmes de mérite 2017	5 000 \$
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes	Commandite	La Coupe des Divas	750 \$

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 24).

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Renseignements généraux

Étude des crédits 2018-2019

Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.):
Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
 - b) le but visé par chaque dépense;
 - c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
- Par un professionnel ou par une firme externe:
- d) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
 - e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
 - f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);
 - g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
 - h) le but visé par chaque dépense;
 - i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

Question 4

Réponse :

FOURNISSEURS	TYPE D'ÉVÈNEMENT	MODE D'OCTROI	COÛT	BUT VISÉ
Le Monument National, Turgeon Lettrage, frais de déplacement d'une participante	Lancement	Gré à gré	1 816,65 \$	Lancement de la <i>Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021</i> .
Assemblée Nationale, Serge Bonin, Location Salvas, Photomédia, François Nadeau, frais de déplacement des finalistes	Prix Égalité Thérèse-Casgrain 2017	Gré à gré	10 307,29 \$	Tenue d'une activité de reconnaissance dans le cadre du Prix Égalité Thérèse-Casgrain visant à récompenser des projets réalisés par des organismes publics, parapublics, privés ou communautaires qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec.

La liste des dépenses en formation de communication :
Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Question 5

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Réponse :

Organisé par une firme externe

Aucune dépense en formation de communication en 2017-2018.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23).

Question **6**

La liste des dépenses en formation de communication :
Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

Réponse :

Cette question ne s'applique pas au Secrétariat à la condition féminine.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (**art. 4 paragraphes 22 et 23**).

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Renseignements généraux

Étude des crédits 2018-2019

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2017-2018, en indiquant:

- les noms du professionnel ou de la firme;
- les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- la date d'octroi du contrat;
- le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- l'échéancier;
- dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Question 7

par le ou les cabinets ministériels en 2017-2018, en indiquant:

- les noms du professionnel ou de la firme;
- les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- la date d'octroi du contrat;
- le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- l'échéancier;
- dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Réponse :

FOURNISSEUR	OBJET	TOTAL	MODE D'OCTROI
Les Ateliers de conversation anglaise	Dispenser une formation semi-privée de conversation anglaise d'une durée de 120 minutes à concurrence d'une fois par semaine pour un total de 30 heures à deux employés du Secrétariat à la condition féminine	1 650 \$	Gré à gré
Formation Qualitemps Inc.	Offrir la formation intitulée « Maîtriser son temps avec Outlook » d'une durée de sept heures (7 h) à un groupe d'employés du Secrétariat à la condition féminine d'au plus 15 personnes	2 570 \$	Gré à gré

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

Question 8

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2017-2018 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Réponse :

Aucun contrat octroyé par le Secrétariat à la condition féminine n'a fait l'objet de coûts additionnels.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

Question **9**

Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

Réponse :

Aucun appel d'offres public n'a été fait en 2017-2018.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

Question **10**

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2017-2018, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse de la question 7 des renseignements généraux.

Question **11**

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018 :

- a) Liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

Réponse :

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

Question 12

Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

Réponse :

Aucun projet informatique n'est sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine.

Question **13**

Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2017-2018 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

Réponse :

	SCF
PHOTOCOPIE	1 979,83 \$
MOBILIER DE BUREAU ET AMEUBLEMENT	0 \$
DÉCORATION ET EMBELLISSEMENT	0 \$
DISTRIBUTEURS D'EAU DE SOURCE	0 \$
FRAIS DE TRANSPORT, D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS	7 365,21 \$
FRAIS D'ALCOOL ET DE FÊTES	0 \$
CONGRÈS, COLLOQUES ET PERFECTIONNEMENT AU QUÉBEC	2 570 \$*
CONGRÈS, COLLOQUES ET PERFECTIONNEMENT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	0 \$

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

*Ce montant représente le coût total de la formation offerte à l'ensemble du personnel. Deux employés du bureau de la sous-ministre associée ont participé à cette formation.

Question **14**

Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2017-2018 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

Réponse :

	SCF
Le nombre de téléphones cellulaires, « BlackBerry », Iphone ou autres types de téléphones intelligents	3
Le nombre d'ordinateurs portables, d'Ipad et d'autres types de tablettes électroniques	1
Le nombre de téléavertisseurs utilisés	0
Le nombre de minutes utilisées	
Le nom des fournisseurs	Rogers
Le coût d'acquisition des appareils	0 \$
Le coût d'utilisation des appareils	Inclus dans le coût des contrats
Le coût des contrats téléphoniques	1 339,20 \$/annuel
Le coût des frais d'itinérance	0 \$
Les coûts de résiliation	0 \$

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (**art. 4 paragraphe 25**).

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :

- a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
- b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
- c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail;
- f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
- i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions);
- n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
- p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.
- q) Pour chaque direction du ministère et direction d'organisme relevant du ministère, le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2016-2017 et les cinq années précédentes;
- r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.

Question 15

Réponse :

- a) et b) Le nombre et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

Catégorie	Répartition de l'effectif 35 ans et plus au 28 février 2017 ¹													
	TOTAL		Masculin		Féminin		Handicapé		Communauté culturelle		Anglophone		Autochtone	
	Nombre (N)	Pourcentage (%)	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Cadres ²	2		1	50	1	50	0	0,0	1	50	0	0,0	0	0,0
Professionnels	6		0	0,0	6	100	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0

Question **15**

Suite

Réponse :

Personnel de bureau, techniciens et assimilés	3		0	0,0	3	100	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Ouvriers	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	11	100,0	1		10		0	0,0	1		0	0,0	0	0,0

Catégorie	TOTAL		Répartition de l'effectif moins de 35 ans au 28 février 2017 ¹											
	Nombre (N)	Pourcentage (%)	Masculin		Féminin		Handicapé		Communauté culturelle		Anglophone		Autochtone	
			N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Cadres ²	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Professionnels	7	100	3	43	4	57	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Ouvriers	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	7	100	3	43	4	57	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0

¹ Employés réguliers assujettis à la Loi sur la fonction publique

² Incluant les titulaires d'emploi supérieur

c) Le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.

Les données pour cette question ne sont pas disponibles uniquement pour le SCF, et à ce titre le SCF sera inclus dans l'étude de crédits du MESI.

d) Le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

Les données pour cette question ne sont pas disponibles uniquement pour le SCF, et à ce titre le SCF sera inclus dans l'étude de crédits du MESI.

Question **15**

Suite

Réponse :

e) **Le nombre total d'heures de travail supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.**

Les données pour cette question ne sont pas disponibles uniquement pour le SCF, et à ce titre seront fournies dans l'Étude des crédits du MESI.

f) **Le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.**

Les données pour cette question ne sont pas disponibles uniquement pour le SCF, et à ce titre seront fournies dans l'Étude des crédits du MESI.

g) **Le nombre de personnes ayant dans leur réserve de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus.**

Les données pour cette question ne sont pas disponibles uniquement pour le SCF, et à ce titre le SCF sera inclus dans l'étude de crédits du MESI.

h) **Le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.**

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits

i) **Le nombre de personnes et la répartition par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales, les agences régionales et les établissements hospitaliers.**

Les informations quant au nombre de personnes, par catégorie d'emploi, qui reçoivent une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, renferment des renseignements personnels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. En raison des paragraphes 1^o de l'article 53, ainsi que le premier alinéa de l'article 59, ces renseignements sont confidentiels. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

Question **15**

Suite

Réponse :

j) L'évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).

Effectif régulier au 28 février 2017						
Région administrative	Cadres	Professionnels	Personnel de bureau, techniciens et assimilés	Ouvriers	Autres	Total
Direction régionale 01 - Bas-St-Laurent	0	0	0	0	0	0
Direction régionale 02 - Saguenay - Lac-St-Jean	0	0	0	0	0	0
Direction régionale 03 - Capitale-Nationale	2	13	3	0	0	18
Direction régionale 04 - Mauricie	0	0	0	0	0	0
Direction régionale 05 - Estrie	0	0	0	0	0	0
Direction régionale 06 - Montréal	0	0	0	0	0	0
Direction régionale 07 - Outaouais	0	0	0	0	0	0
Direction régionale 08 - Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0
Direction régionale 09 - Côte-Nord	0	0	0	0	0	0
Direction régionale 10 - Nord du Québec	0	0	0	0	0	0
Direction régionale 11 - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0
Direction régionale 12 - Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	0	0
Direction régionale 13 - Laval	0	0	0	0	0	0
Direction régionale 14 - Lanaudière	0	0	0	0	0	0
Direction régionale 15 - Laurentides	0	0	0	0	0	0
Direction régionale 16 - Montérégie	0	0	0	0	0	0
Direction régionale 17 - Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0
Grand total	2	13	3	0	0	18¹

Question **15**

Suite

Réponse :

Ventilation du personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique, excluant les étudiants et les stagiaires.
 *Ce nombre exclut les employés en pré-retraite.

k) L'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.

Catégorie	Expert												Émérite						Grand total				
	Avec prime			Avec protection de traitement			Total			Avec prime			Avec protection de traitement			Total			F	H	T		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T					
Professionnel	2017-2018	3*	0	3	0	0	0	0	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3

*Une quatrième prime n'est pas attribuée en date du 28 février 2018.

l) Le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.

Catégorie	Femme	Homme	Total
Cadre	0	0	0
Professionnel	0	0	0
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	0	0	0
Total	0	0	0

Ces données excluent le personnel occasionnel.

Question **15**

Suite

Réponse :

m) Nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);

Région administrative	Nombre de postes autorisés par catégories d'emploi au 28 février 2017						
	Cadres	Professionnels	Personnel de bureau, techniciens et assimilés	Ouvriers	Autres	Total	
Direction régionale 01 - Bas-St-Laurent	0	0	0	0	0	0	
Direction régionale 02 - Saguenay-Lac-St-Jean	0	0	0	0	0	0	
Direction régionale 03 - Capitale-Nationale	3	19	5	0	0	27	
Direction régionale 04 - Mauricie	0	0	0	0	0	0	
Direction régionale 05 - Estrie	0	0	0	0	0	0	
Direction régionale 06 - Montréal	0	0	0	0	0	0	
Direction régionale 07 - Outaouais	0	0	0	0	0	0	
Direction régionale 08 - Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0	
Direction régionale 09 - Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	
Direction régionale 10 - Nord du Québec	0	0	0	0	0	0	
Direction régionale 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	
Direction régionale 12 - Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	0	0	
Direction régionale 13 - Laval	0	0	0	0	0	0	
Direction régionale 14 - Lanaudière	0	0	0	0	0	0	
Direction régionale 15 - Laurentides	0	0	0	0	0	0	
Direction régionale 16 - Montérégie	0	0	0	0	0	0	
Direction régionale 17 - Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0	
Grand total	3	19	5	0	0	27	

Question **15**

Suite

Réponse :

Ventilation des postes réguliers et occasionnels autorisés

n) Le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires. La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

o) Le nombre d'employés permanents et temporaires.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

p) Le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

q) Le nombre de postes abolis ventilés par corps d'emploi.

Le SCF n'a procédé à aucune abolition de poste pour l'exercice 2017-2018.

r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle de l'effectif, par année, depuis l'instauration de la loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Question **16**

Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction :

a) le nombre de départs à la retraite en 2016-2017 et en 2017-2018, incluant le total et la ventilation des indemnités versées.

b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.

c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2018-2019 et 2019-2020 et les indemnités de retraite qui seront versées.

d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

Réponse :

- a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes pour l'année 2017-2018, seulement.
- b) Aucun remplacement effectué en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.
- c) Veuillez vous référer à la réponse de la question 16 a).
- d) Au cours de l'année 2017-2018, le Secrétariat à la condition féminine n'a engagé aucune personne retraitée de la fonction publique pour des contrats.

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2017-2018 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

Question 17

Réponse :

L'emplacement de la location	Coût total	Superficie	Coûts d'aménagement depuis le 1 ^{er} avril 2017	Durée du bail	Propriétaire de l'espace loué
905, avenue Honoré-Mercier, 3 ^e étage, Québec (Québec) G1R 5M6	168 047,64 \$	740,03 m ²	150 \$	20 ans	Groupe Mach
	\$				
	\$				
	\$				
	\$				
	\$				
	\$				
	\$				
	\$				

Les coûts liés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (**art. 4 paragraphe 27**).

Question **18**

Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2017-2018, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Réponse :

Cette question ne s'applique pas au Secrétariat à la condition féminine.

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

Question **19**

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2017-2018, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2017-2018;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2016-2017 et 2017-2018;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.

Réponse :

Cette question ne s'applique pas au Secrétariat à la condition féminine.

Question **20**

Liste des sommes d'argent versées en 2017-2018 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

Réponse :

Nombre de subventions accordées : 22

BÉNÉFICIAIRES	MONTANT
L'Escale pour elle	1 000 \$
Productions Kinescope inc.	500 \$
Fondation des Logis Rose-Virginie	500 \$
Chœur de Laval inc.	250 \$
Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix	250 \$
Comité d'Aide aux Femmes Sourdes de Québec	500 \$
L'Envol des femmes	250 \$
Le Collectif « Les Accompagnantes »	200 \$
Ressource espace familles	1 500 \$
Table nationale lutte contre homophobie et transphobie réseau éducation	250 \$
Le Bouclier d'Athéna, services familiaux	1 000 \$
Centre des Femmes du Haut-Saint-François La Passerelle	1 000 \$
Blanche de Castille cercle #671	500 \$
Centre de femmes Montcalm	500 \$
La Traversée [Rive-Sud]	1 000 \$
L'Accueil pour Elle	500 \$
Carrefour des Artisans St-Michel	500 \$
Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)	500 \$
Les Femmes dynamiques de Cap-de-la-Madeleine inc.	500 \$
Centre des Femmes Rivière-des-Prairies	500 \$
Le Cercle de fermières du Québec	250 \$
Association des familles de personnes assassinées ou disparues, AFPAD	500 \$

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (**art. 4 paragraphe 26**).

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Renseignements généraux

Étude des crédits 2018-2019

Question **21**

Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Réponse :

Le Secrétariat à la condition féminine ne compte aucun membre du personnel hors structure.

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Renseignements généraux

Étude des crédits 2018-2019

Question **22**

Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2018-2019.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Question **23**

Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2017-2018, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) prévisions pour 2017-2018;
- c) par catégorie d'âge.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Question **24**

Pour chaque ministère et organisme, depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par bureau régional et par catégorie d'emploi, ainsi que les prévisions pour 2018-2019.

Réponse :

Le Secrétariat à la condition féminine ne possède aucun bureau régional.

Question **25**

Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2018-2019, par mission.

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse de la question 15.

Question **26**

Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Réponse :

Le Secrétariat à la condition féminine ne rémunère aucun effectif affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.

Question **27**

Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2017-2018, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégories.

Réponse :

FOURNISSEUR	COÛT (\$)	DESCRIPTION
Le Devoir	279,94 \$	Abonnement journalier
Clin d'Oeil	20,90 \$	Revue mensuelle
Messageries Dynamiques, Journal de Québec	223,08 \$	Abonnement journalier
I.C.I. Influence communications inc. (fusion avec Communication Demo inc.)	5 657,38 \$	Revue de presse

Question **28**

Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

Réponse :

Aucune somme déboursée en 2017-2018 pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Renseignements généraux

Étude des crédits 2018-2019

Question 29

Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de «hits»);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

Réponse :

ADRESSE DU SITE INTERNET : www.scf.gouv.qc.ca	
SUJETS	DÉTAILS
LE NOM DE LA FIRME OU DES PERSONNES QUI ONT CONÇU LE SITE :	Le site a été développé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en collaboration avec DMR
LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SITE :	Nul pour 2017-2018
LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR :	3 000 \$
LES COÛTS DE MODERNISATION OU DE REFONTE :	0 \$
QUELLE EST LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR :	Les mises à jour sont réalisées ponctuellement
LE RESPONSABLE DU CONTENU SUR LE SITE :	Secrétariat à la condition féminine

ADRESSE DU SITE INTERNET : www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca	
SUJETS	DÉTAILS
LE NOM DE LA FIRME OU DES PERSONNES QUI ONT CONÇU LE SITE :	Le site a été développé par Cossette Communication
LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SITE :	Nul pour 2017-2018
LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR :	600 \$
LES COÛTS DE MODERNISATION OU DE REFONTE :	0 \$
QUELLE EST LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR :	Les mises à jour sont réalisées ponctuellement
LE RESPONSABLE DU CONTENU SUR LE SITE :	Secrétariat à la condition féminine

ADRESSE DES SITES INTERNET : www.violenceconjugale.gouv.qc.ca et www.domesticviolence.gouv.qc.ca	
SUJETS	DÉTAILS
LE NOM DE LA FIRME OU DES PERSONNES QUI ONT CONÇU LES SITES :	Les sites ont été développés par Cossette Communication
LES COÛTS DE CONSTRUCTION DES SITES :	Nul pour 2017-2018
LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR :	600 \$
LES COÛTS DE MODERNISATION OU DE REFONTE :	0 \$
QUELLE EST LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR :	Les mises à jour sont réalisées ponctuellement
LE RESPONSABLE DU CONTENU SUR LES SITES :	Secrétariat à la condition féminine

Question **29**

Suite

Réponse :

ADRESSE DU SITE INTERNET : www.jesigneonline.com	
SUJETS	DÉTAILS
LE NOM DE LA FIRME OU DES PERSONNES QUI ONT CONÇU LE SITE :	Le site a été développé par Cossette Communication
LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SITE :	Nul pour 2017-2018
LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR :	1 200 \$
LES COÛTS DE MODERNISATION OU DE REFONTE :	0 \$
QUELLE EST LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR :	Les mises à jour sont réalisées ponctuellement
LE RESPONSABLE DU CONTENU SUR LE SITE :	Secrétariat à la condition féminine

Question **30**

Nominations, pour 2017-2018, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:

- a) la liste;
- b) le nom de la personne;
- c) les mandats de chacune de ces personnes;
- d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
- e) le résultat du travail effectué;
- f) les échéances prévues;
- g) les sommes impliquées.

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse de la question 7.

Question **31**

Pour 2017-2018, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.

Réponse :

Aucune somme déboursée en 2017-2018 pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec.

Question **32**

Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2016-2017 et 2017-2018:

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

Réponse :

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au **Rapport annuel 2017-2018** des ministères et organismes.

Question **33**

La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2017-2018 :

- a) le coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
- e) l'objet;
- f) les dates.

Réponse :

Veuillez vous référer aux réponses des questions 1 et 2.

Question **34**

Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Question **35**

La liste des ententes et leur nature, signées en 2017-2018 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat des affaires intergouvernementales canadiennes, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Question **36**

Le détail des crédits périmés et reportés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Question **37**

L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2018-2019.

Réponse :

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au **Rapport annuel 2017-2018** des ministères et organismes.

Question **38**

Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2017-2018 et les prévisions 2018-2019.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Question **39**

Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2016-2017, ainsi que les prévisions pour 2017-2018 et 2018-2019, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Réponse :

Le Secrétariat à la condition féminine n'a reçu aucune somme du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement en 2017-2018.

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Renseignements généraux

Étude des crédits 2018-2019

Question **40**

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

Réponse :

Le montant total et la ventilation des primes au rendement et des bonis

Bonis pour rendement exceptionnel au Secrétariat à la condition féminine			
Année financière	2017-2018		
Catégorie d'emploi	Fonctionnaire	Professionnel	Total
Nombre	0	3	3
Montant	0	6 850,97 \$	6 850,97 \$

Question **41**

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

Réponse :

Aucune prime de départ n'a été versée par le Secrétariat à la condition féminine en 2017-2018.

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Renseignements généraux

Étude des crédits 2018-2019

Question **42**

Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2017-2018 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Question **43**

Pour 2017-2018, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

Réponse :

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

Question **44**

Pour 2017-2018, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et organismes.

Question **45**

La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

Réponse :

1. Comités interministériels coordonnés, présidés ou coprésidés par le Secrétariat à la condition féminine

Comité	A. Mandat	B. Membres	C. Rencontres 2017-2018
Comité des sous-ministres en matière de violences conjugale, familiale et sexuelle	Assurer la réalisation et le suivi des engagements gouvernementaux en matière d'agression sexuelle, d'exploitation sexuelle, de violence conjugale et familiale.	SCF, MJQ, MSSS, MSP, MEES, MTESS, SAA, FAMILLE, MIDI, MAMOT, DPCP, OPHQ.	3 rencontres
Comité interministériel de sous-ministres associés et de sous-ministres adjoints en matière de violence sexuelle	Assurer une concertation de niveau décisionnel en vue de la réalisation et du suivi des actions gouvernementales en matière d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle.	SCF, MJQ, MSSS, MSP, MEES, MTESS, SAA, FAMILLE, MIDI, MAMOT, DPCP, OPHQ.	1 rencontre et nombreuses rencontres bilatérales
Comité interministériel de niveau professionnel en matière de violence sexuelle	Favoriser la concertation, la collaboration et l'échange d'information entre les ministères et organismes engagés dans les plans d'action et stratégies gouvernementales en matière de violence sexuelle et contribuer au suivi et à la reddition de comptes de ces plans et stratégies.	SCF, MJQ, MSSS, MSP, MEES, MTESS, SAA, FAMILLE, MIDI, MAMOT, DPCP, OPHQ.	2 rencontres
Comité interministériel de sous-ministres associés et de sous-ministres adjoints en matière de violence conjugale et familiale	Assurer les travaux de reddition de comptes finale et d'élaboration de nouvelles actions en matière de violence conjugale.	SCF, MJQ, MSSS, MSP, MEES, MTESS, SAA, FAMILLE, MIDI, MAMOT, DPCP, OPHQ, SHQ.	1 rencontre

Question **45**

Suite

Réponse :

Comité	A. Mandat	B. Membres	C. Rencontres 2017-2018
Comité interministériel de niveau professionnel en matière de violence conjugale et familiale	Favoriser la concertation, la collaboration et l'échange d'information entre les ministères et organismes engagés dans les plans d'action en matière de violence conjugale et familiale, et contribuer au suivi et à la reddition de comptes de ces plans.	SCF, MJQ, MSSS, MSP, MEES, MTESS, SAA, FAMILLE, MIDI, MAMOT, DPCP, OPHQ, SHQ.	4 rencontres
Comité interministériel pour la mixité en emploi	Contribuer à la progression de la mixité en emploi – incluant la représentation des femmes dans les métiers et professions majoritairement masculins (dont les professions scientifiques et technologiques) et la représentation des hommes dans les métiers et professions majoritairement féminins.	SCF, MESI, MEES, MF, MTESS (EQ et Secrétariat du Travail), SAJ, MERN, MFFP, MCC, MAPAQ, MDDELCC, MTMDET, MSSS.	3 rencontres
Comité interministériel sur la promotion des rapports égalitaires	Assurer la coordination gouvernementale en matière de promotion de modèles et de comportements égalitaires. Assurer une cohésion dans la stratégie et dans le développement des travaux. Soutenir la réalisation d'outils pour la promotion de rapports égalitaires dans les lieux d'éducation.	SCF, MEES, MSSS, MF, MCE (SAJ), MIDI, BLCH.	1 rencontre

Question **45**

Suite

Réponse :

Comité	A. Mandat	B. Membres	C. Rencontres 2017-2018
Table des partenaires femmes et politique municipale	Assurer la concertation entre les intervenants qui réalisent des initiatives favorisant la participation des femmes à la politique municipale québécoise.	SCF, MAMOT, UMQ, FQM, DGEQ, CSF, Groupe Femmes, Politique et Démocratie, Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec, Réseau des élus municipales de la Montérégie Est, Conseil des Montréalaises, Ville de Montréal.	2 rencontres
Comité interministériel de travail en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	Travailler à l'élaboration des prochaines actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.	SCF, MAMOT, MCC, MEES, MESI, MF, MIDI, MJQ, MSSS, MTESS, OPHQ, SA, SAA, SAJ, BLCH.	1 rencontre
Comité-conseil sur l'indice de l'égalité entre les femmes et les hommes	Conseiller et accompagner le Secrétariat à la condition féminine dans l'élaboration de l'indice de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en ce qui concerne : la définition du cadre conceptuel, de la méthodologie, de la pondération, des indicateurs, des analyses; <ul style="list-style-type: none"> • la rigueur et la robustesse de l'indice; • les étapes d'élaboration de l'indice; • le référencement à des ressources externes pour assumer la réalisation du travail technique relatif à l'élaboration de l'indice, ainsi que le devis et les livrables sous-jacents au mandat octroyé à cette ressource. 	SCF, MTESS, CSF.	1 rencontre

Question **45**

Suite

Réponse :

2. Comités interministériels coordonnés par un autre ministère ou organisme

Comité	A. Mandat	B. Membres	C. Rencontres 2017-2018
Réseau de répondants gouvernementaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Assurer le suivi du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, et également la reddition de comptes prévue à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Travaux d'élaboration du prochain plan de lutte à la pauvreté.	MAMOT, MESI, MFQ, MEES, MIDI, MJQ, MRN, MSSS, MTQ, MTESS, MCE-SAA, SHQ, SCF.	3 rencontres
Comité interministériel (SMA) Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Travaux d'élaboration du prochain plan de lutte à la pauvreté.	Ministères et organismes impliqués dans le troisième plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	4 rencontres
Comité interministériel sur l'action communautaire	Participer, en collaboration avec le SACAIS, aux divers travaux relatifs aux modes de soutien financier, à l'harmonisation et à la simplification des pratiques administratives, à la reddition de comptes, à l'élaboration des nouveaux programmes du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, à la mise en place des outils ou mécanismes devant faire connaître les balises nationales à tous les échelons de l'administration gouvernementale ou de tout autre appui à fournir aux ministères et aux organismes gouvernementaux dont l'administration est déconcentrée, ainsi qu'à toute autre matière relevant de l'application de la politique.	Tous les MO attribuant des subventions aux organismes communautaires.	6 rencontres
Table interministérielle en itinérance	Assurer le suivi du Plan d'action interministériel en itinérance.	SHQ, MEES, MIDI, MSSS, SAA, MTESS, SA, SAJ, MAMOT, Secréariat à la région métropolitaine, MJQ, SCF, DPCP, CSSSPNQL.	1 rencontre

Question **45**

Suite

Réponse :

Comité	A. Mandat	B. Membres	C. Rencontres 2017-2018
<p>Comité interministériel pour la révision du salaire minimum</p>	<p>Définir un cadre de référence afin de guider les décisions relatives à l'évolution du salaire minimum et réviser annuellement le salaire minimum au Québec.</p>	<p>MFQ, MTESS, SCF, CNESST, MTESS (Secrétariat du Travail).</p>	<p>1 rencontre</p>
<p>Comité de suivi de l'Action concertée – Étude sur la progression et la rétention des femmes dans les métiers ayant été réservés aux hommes</p>	<p>Comprendre et suivre le déroulement de la recherche et prendre connaissance des résultats en cours de processus. Échanger sur le déroulement de la recherche et, au besoin, soutenir les chercheurs dans les choix qu'ils doivent faire en cours de route. Contribuer à réduire ou contourner les difficultés qui se présentent en cours de réalisation du projet. Préparer le terrain pour améliorer le potentiel de retombées du projet et envisager, dès les premiers résultats, des moyens pour favoriser le transfert des connaissances.</p>	<p>MESI, SCF, MTESS (Emploi-Québec), FRQSC, CSF, CDPDJ, CIAFT, Regroupement des groupes de femmes de la Capitale-Nationale et l'Université Laval.</p>	<p>2 rencontres</p>
<p>Comité de suivi de l'Action concertée – Conséquences physiques, psychologiques, relationnelles et sociales de la prostitution sur les filles et les femmes au Québec</p>	<p>Comprendre et suivre le déroulement de la recherche et prendre connaissance des résultats en cours de processus. Échanger sur le déroulement de la recherche et, au besoin, soutenir les chercheurs dans les choix qu'ils doivent faire en cours de route. Contribuer à réduire ou contourner les difficultés qui se présentent en cours de réalisation du projet. Préparer le terrain pour améliorer le potentiel de retombées du projet et envisager, dès les premiers résultats, des moyens pour favoriser le transfert des connaissances.</p>	<p>MSSS, SCF, MEES, MSP, FRQSC, la Maison de Marthe, la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), Projet intervention prostitution Québec (PIPQ) et l'Université de Sherbrooke.</p>	<p>2 rencontres</p>

Question **45**

Suite

Réponse :

Comité	A. Mandat	B. Membres	C. Rencontres 2017-2018
<p>Comité de suivi de l'Action concertée – Mieux connaître les parcours des femmes en situation d'itinérance pour mieux agir</p>	<p>Comprendre et suivre le déroulement de la recherche et prendre connaissance des résultats en cours de processus. Échanger sur le déroulement de la recherche et, au besoin, soutenir les chercheurs dans les choix qu'ils doivent faire en cours de route. Contribuer à réduire ou contourner les difficultés qui se présentent en cours de réalisation du projet. Préparer le terrain pour améliorer le potentiel de retombées du projet et envisager dès les premiers résultats des moyens pour favoriser le transfert des connaissances.</p>	<p>MSSS, SCF, MTEES, FRQSC, La rue des femmes, Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ), Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et l'Université de Montréal.</p>	<p>2 rencontres</p>
<p>Comité d'élaboration de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre</p>	<p>Élaboration de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre.</p>	<p>CPMT, MTESS, MFQ, MESI, CCQ, MTESS, MCE, MFA, MAPAQ, MEES, MIDI, SAA, SCF, MSSS, SCT, MTO, OPHQ, MCC, MFFP.</p>	<p>6 rencontres</p>
<p>Comité de suivi interministériel – Bureau de lutte contre l'homophobie</p>	<p>Sous la coordination du ministère de la Justice (MJQ), les ministères et organismes sont appelés à faire le point sur les actions réalisées dans le cadre du plan d'action qui se termine, à rendre compte des résultats et à proposer les actions à inscrire dans le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022.</p>	<p>SCF, DEC, Secrétariat aux aînés (MFA), Secrétariat à la jeunesse (MCE), MTESS, MSSS, MSP, MFA, Secrétariat aux affaires autochtones (MCE), Bureau de lutte contre l'homophobie (MJQ), MIDI, MRIF, MEES, MAMOT.</p>	<p>2 rencontres</p>

Question **45**

Suite

Réponse :

Comité	A. Mandat	B. Membres	C. Rencontres 2017-2018
Comité interministériel sur le navetage aéroporté	Sous la coordination de la Société du Plan Nord (SPN), les ministères et organismes sont appelés à identifier des mesures et des pistes de solution visant à réduire les impacts négatifs du navetage aéroporté sur les territoires du Plan Nord.	SPN, SCF, SAA, MSSS, Emploi-Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), MAMOT, Commission de la construction du Québec (CCQ), ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).	1 rencontre
Comité des coordonnatrices et coordonnateurs en affaires autochtones	Sous la coordination du SAA, les ministères et organismes sont invités à mener des travaux en vue de la mise en œuvre et du suivi du premier Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.	SAA, SCF, MSSS, MESS, Emploi-Québec, SAIC, CCQ, MAMOT, MCC, MESI, MFA, SHQ, MJQ, SAJ, MSP.	2 rencontres
Table des sous-ministres associés et sous-ministres adjoints relative à la politique familiale et au Plan d'action concerté en conciliation famille-travail-études	Sous la coordination du ministère de la Famille, les ministères et organismes sont invités à mener des travaux en vue de l'élaboration de nouvelles mesures en matière de CFTE, qui s'ajoutent à celles figurant dans les engagements gouvernementaux pris antérieurement.	Famille, CGAP, MSP, MTQ, MTESS, MCC, MSSS, MESI, MEES, MIDI, MAMOT, Finances, MJQ; OPHQ, Retraite Québec, SCF, MCE, SAA, SHQ.	5 rencontres

Question **45**

Suite

Réponse :

3. Autres comités

Comité	A. Mandat	B. membres	C. Rencontres 2017-2018
Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables de la Condition féminine	Mettre en commun l'information et faire connaître les réussites et les difficultés liées à la promotion de l'égalité des femmes. Chercher des moyens de faire progresser l'égalité des femmes par le biais de ressources individuelles ou combinées. Entreprenre des initiatives conjointes, le cas échéant, qui portent sur des questions concernant tous les gouvernements.	Canada-fédéral, Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Colombie-Britannique, Île-du-Prince-Édouard, Saskatchewan, Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador, Territoires du Nord-Ouest, Yukon, Nunavut.	1 rencontre
Conseil du statut de la femme	Élaborer les grandes orientations. Approuver les avis et les mémoires produits par la Direction de la recherche et de l'analyse du CSF. Entériner les recommandations transmises au gouvernement.	Membres du CSF.	3 rencontres
Comité utilisateur des services en technologies de l'information	Assurer le suivi des ententes et des enjeux en technologies de l'information.	CSPQ-SCF-MAMOT-OSRCPC-MF-MESS-CGAP-MTQ.	4 rencontres
Groupe de travail sur le Forum des Premières Nations en agressions sexuelles	Coordonné par le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), ce groupe de travail de niveau sous-ministres adjoints et associés a été mis sur pied afin de coordonner la réponse du gouvernement du Québec aux demandes de soutien financier et de participation au Forum des Premières Nations sur les agressions sexuelles, tenu du 27 au 29 mars 2018.	SAA, SCF, MJQ, MSSS, MSP.	3 rencontres

Question **45**

Suite

Réponse :

Comité	A. Mandat	B. membres	C. Rencontres 2017-2018
<p>Groupe de travail visant à assurer le suivi des travaux des commissions d'enquêtes autochtones au Québec</p>	<p>Coordonné par le ministère de la Justice (MJQ) et le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), le mandat de ce groupe de travail consiste à assurer le suivi des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec, ainsi que le suivi des travaux de l'Enquête nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées. Il permet notamment de coordonner la collaboration du gouvernement du Québec à ces commissions d'enquête.</p>	<p>SAA, MJQ, SAA, MSSS, MSP, MAMOT, Sûreté du Québec.</p>	<p>5 rencontres</p>
<p>Comité-conseil chargé d'étudier les questions découlant du suivi ou du traitement d'un dévoilement ou d'une plainte administrative</p>	<p>Ce comité est sous la coordination du MEES et s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2017-2022. Il a notamment pour mandat de réfléchir aux façons de procéder lors d'un dévoilement ou d'une plainte en matière de violence à caractère sexuel dans les établissements supérieurs, aux mécanismes pour référer les victimes à la police, les sanctions administratives et la prise en charge de la personne fautive, etc.</p>	<p>MEES, SCF, MJQ, MSP, centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), réseau collégial public, réseau collégial privé, réseau universitaire et communauté de recherche.</p>	<p>1 rencontre</p>
<p>Comité d'élaboration et de suivi du Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022</p>	<p>Le mandat du Comité d'élaboration et de suivi du PAM 2017-2022 a pour objet l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des mesures. Il vise notamment à assurer la cohérence des actions, à éviter les doublons et à établir comment certaines mesures du plan peuvent venir en appuyer d'autres.</p>	<p>AMF, CDPDJ, CPQ, DPCP, MEES, Famille-SA, MIDI, MJQ, MSSS, MSP, OPHQ, SCF, SHQ.</p>	<p>1 rencontre</p>

Question **45**

Suite

Réponse :

Comité	A. Mandat	B. membres	C. Rencontres 2017-2018
<p>Comité interministériel d'évaluation du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023</p>	<p>Le mandat du comité interministériel d'évaluation est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la participation des différents ministères et organismes engagés dans le PAGIÉPS à son évaluation. À cet effet, leurs représentants et représentantes seront appelés à contribuer à la production du cadre de suivi et d'évaluation préliminaire, puis du cadre d'évaluation global du Plan d'action, à commenter les méthodes d'évaluation, les outils de collecte et les rapports d'évaluation préliminaires; Recenser et partager toutes les évaluations des mesures du PAGIÉP réalisées par les ministères et organismes; Échanger pour favoriser le transfert des connaissances en matière d'évaluation, tant sur les méthodes que sur la réalisation des évaluations. 	<p>MTESS, MAPAQ, Famille, MCC, MEES, MFG, MJQ, MSSS, RQ, OPHQ, SCF, SAJ, SHQ.</p>	<p>1 rencontre</p>
<p>Comité d'orientation du projet (COP) de l'Enquête sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec</p>	<ul style="list-style-type: none"> Conseiller l'ISQ et le MSSS dans la réalisation du projet d'Enquête sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec afin que celui-ci réponde adéquatement aux besoins d'information du MSSS, de son réseau et de ses partenaires. Le comité d'orientation permet également les échanges et la circulation de l'information auprès des instances impliquées. 		<p>3 rencontres</p>

Question **46**

Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

Réponse :

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Question **47**

Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2017-2018 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2018-2019. Pour chacun de ces programmes existants en 2017-2018, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2018-2019, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Question **48**

Liste des situations en 2017-2018 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Question **49**

Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Question **50**

Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2017-2018 seulement.

Question **51**

Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2017-2018 et prévision pour 2018-2019.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2017-2018 seulement.

Question **52**

Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.

Question **53**

Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.

Question **54**

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et à la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).

Question **55**

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles) pour tous les ministères et organismes.

Question **56**

Liste des aides financières accordés en vertu de programme financés par le Fonds du Plan Nord.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.

Question **57**

Pour chacune des cinq dernières années, la somme allouée à l'externe pour tout type de service juridique.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice pour tous les ministères et les organismes budgétaires en divulguant les informations accessibles au sujet des contrats de services juridiques autorisés par la ministre de la Justice durant l'année financière, en indiquant notamment les honoraires approuvés dans la gestion de ces contrats.

Question **58**

Portrait global et montant total de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2017-2018 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publics, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par les biais de son site internet ou autre moyen de communication.

Réponse :

Les montants initial et final des contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca>.

Question **59**

Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019:

- a) la dépense totale (opération et capital);
- b) les grands dossiers en cours;
- c) le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques;
- d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;
- e) le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.

Réponse :

a)

	2017-2018
Logiciels ou licences	0 \$
Matériel	420,25 \$
Services professionnels	
➤ Interne	0 \$
➤ Externe	0 \$
➤ CSPQ (hébergement des sites Web)	5 400,00 \$

- b) Les informations sont disponibles au tableau de bord (site Internet – <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>).
- c) Cette question ne s'applique pas au Secrétariat à la condition féminine.
- d) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- e) Veuillez vous référer à la réponse de la question 11.

Question **60**

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) :

- a) la masse salariale;
- b) des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

Réponse :

- a) Pour la masse salariale : la réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.
- b) Aucun montant n'a été versé à titre d'indemnités de retraite pour l'année financière 2017-2018.

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Renseignements généraux

Étude des crédits 2018-2019

Question **61**

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Question **62**

Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération; d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2018-2019.

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Question **63**

Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2017-2018 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Réponse :

L'information sera présentée au **Rapport annuel 2017-2018** des ministères et organismes.

Question **64**

Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2016-2017 et 2017-2018 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

Réponse :

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Question **65**

Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2016-2017, 2017-2018, 2017-2018 le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant:

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
- c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

Réponse :

Aucune personne n'a bénéficié du paiement de cotisation à une association professionnelle en 2017-2018.

Question **66**

Pour chaque ministère et organisme public, pour les années 2016-2017 et 2017-2018, les ressources affectées en évaluation des programmes en indiquant pour chacun :

- a) les effectifs (en ETC), ventilés par catégorie d'emploi ;
- b) le budget total affecté au département ou à la direction responsable de l'évaluation des programmes, ainsi que le détail de son mandat ;
- c) le nombre et la liste des programmes faisant l'objet d'une évaluation ;
- d) le nombre et la liste des évaluations transmises au Secrétariat du Conseil du trésor.

Réponse :

La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Renseignements généraux

Étude des crédits 2018-2019

Question **67**

Pour 2017-2018, la liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre.

Réponse :

La réponse sera transmise par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour tous les ministères et organismes.